

Conditions générales relatives aux travaux de ponçage

Travaux préliminaires :

Les travaux de ponçage requièrent les préparatifs suivants :

Tâches préliminaires

Débarrasser les éléments et le site de construction du matériel, des machines et des instruments/appareils qui s'y trouvent, passer le balai et faire en sorte qu'ils soient bien secs. La température ambiante de tout l'espace du sous-sol doit être d'au moins + 3°C

Généralités :

Les travaux de ponçage s'effectuent en une seule fois, sans interruption.

Si des interruptions pour les besoins des travaux ou dues à des intempéries entraînent des allées et venues supplémentaires, nous les facturons séparément.

1. Installations

Les abords du chantier seront libérés pendant toute la durée des travaux de ponçage pour permettre les arrivées et les départs, et une place d'évitement être ménagée pendant le même laps de temps. Les installations et les raccordements requis seront mis gratuitement à notre disposition, ainsi que des prises de courant triphasé 380 V, 220 V, 400 CE 32A ou 63A à proximité du lieu où se dérouleront les travaux. La consommation d'électricité est à la charge du donneur d'ouvrage. Les frais occasionnés par une grue destinée au chargement et au déchargement de matériel et aux déplacements à l'intérieur du chantier sont à la charge du donneur d'ouvrage. Les lieux de déroulement des travaux devront être convenablement éclairés. Il y a lieu de prévoir à proximité immédiate un endroit où jeter les déblais ou un bac à gravats. L'élimination de ces déchets incombe au client à ses frais.

2. Garantie

Notre garantie correspond aux normes SIA. Elle couvre exclusivement les produits et les prestations que nous aurons fournis.

3. Couverture et protection des installations

Tous les éléments de construction, objets, machines et appareils risquant d'être endommagés ou exposés à des salissures sont couverts et protégés par nos soins.

4. Donneur d'ouvrage/client

Il incombe au mandant/client de prendre les dispositions requises pour assurer la conformité aux conditions et aux prescriptions applicables et de contrôler qu'il en est ainsi.

5. Obligations

Ces conditions générales forment partie intégrante de notre offre et de l'exécution de la commande. Les coûts supplémentaires résultant d'une inobservance de tout ou partie des dites conditions seront facturés séparément.

Pegrila AG janvier 2026

Donneur d'ordre :

Lieu, date :

Nom :
(timbre entreprise)